

CONVENTION DE PARTENARIAT 2020

Vous intégrez un réseau de professionnels du tourisme.

Vous êtes lié à une structure qui touche la clientèle touristique et locale.

L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon formalise sa relation avec ses partenaires adhérents à travers une charte, sorte de « code de bonne conduite », afin d'enrichir la collaboration mutuelle.

Cette charte des droits et devoirs a pour but d'informer sur les missions et les responsabilités de chaque partie.

VOTRE OFFICE DE TOURISME S'ENGAGE :

- à vous faire bénéficier de son expertise
- à vous faire bénéficier de son réseau de partenaires
- à vous accompagner dans les démarches de progrès visant à améliorer l'accueil des clientèles
- à vous aider à gagner en visibilité (sur le web, y compris dans le cadre d'ateliers numériques et audit de site internet et dans nos éditions)
- à apporter son concours aux opérations de promotion de l'offre touristique de la destination (accueils presse, salons, workshops, éductours, relations publiques...)

VOUS VOUS ENGAGEZ :

- à accepter la diffusion d'informations touristiques relatives à la Bourgogne-Franche-Comté via le système d'informations dénommé « DECIBELLES DATA ». **Nécessite la consultation et l'acceptation** : document complet en téléchargement (envoi courrier sur demande) : <https://www.besancon-tourisme.com/pdf/RGPD-OT.pdf>
- à adhérer à notre politique qualité (accueil clientèle, traitement et suivi des avis/réclamations) et à participer à nos enquêtes de satisfaction
- à mettre à jour vos informations et nous informer préalablement de toute modification de votre activité pouvant entraîner une information erronée
- à régler votre adhésion en respectant les délais de paiement
- à accueillir le personnel de l'Office de Tourisme souhaitant visiter votre établissement, s'informer sur votre activité et mieux vous connaître

L'Office de Tourisme est en droit de refuser une adhésion si l'offre ne correspond pas aux critères de qualité de l'accueil touristique, à un réel intérêt touristique de la destination, à une offre hors du périmètre géographique de compétence (Grand Besançon et environs).

Il peut mettre un terme ou suspendre tout partenariat en cas de manquement relatif à notre politique qualité (mise en cause de l'hygiène, de la sécurité, de la qualité de l'accueil, des services annoncés non conformes ou absents) et sans action d'amélioration efficace.

L'Office de Tourisme peut mettre un terme ou suspendre tout partenariat en cas de non-paiement de la cotisation (l'adhésion porte sur une année civile).

BON DE COMMANDE

Dénomination, nom de l'entreprise

Adresse.....

CP Ville

Tél. fixe..... Portable.....

Mail Site internet

Forme juridique Numéro SIRET

Code APE Code TVA Intra.

Numéro préfectoral Numéro d'agrément

Contact administratif si différent des coordonnées commerciales :

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél (s) Mail

Ma commande (voir détails dans le guide du partenaire 2020)

(Adhésion de base obligatoire à 35 €)

(Cases à cocher)

+ Mon Pack :

- Pack Découverte
 Pack Pro Prestige
 Pack Affaires Prémium

+ A la carte :

Ateliers numériques : un deux trois quatre cinq
 Audit de site internet

+ Mon encart PUB WEB :

PDF 1 mois PDF 1 an 1 an, encart HORS pages hôtels 1 an, encart pages hôtels

+ Mon espace PUB éditions :

- 1 des 2 pages centrales des guides touristiques (F GB D soit 33 000 ex.)
 1 des 2 pages centrales du guide restauration et gastronomie (soit 8 000 ex.)
 2^{ème} page de couverture de tous les guides (soit 8 guides – soit 46 400 ex.)
 3^{ème} page de couverture de tous les guides (soit 8 guides – soit 46 400 ex.)

J'ai pris connaissance des conditions et modalités de notre partenariat et en accepte les conditions (convention de partenariat 2020).

Nom : Prénom :

Date :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Cachet de l'entreprise :

.....

.....